

L'Organisation des retraités se joint à l'action



L'Organisation syndicale des retraités algériens (OSRA), en instance d'agrément depuis le 26 février 2021, s'est joint, ce lundi, aux syndicats autonomes de la fonction publique, appelant les retraités de la région d'Alger et ses environs à participer au rassemblement tenu à l'occasion du 1er mai pour dénoncer la détérioration des conditions de vie de la majorité des retraités, l'inflation galopante et l'effondrement de leur pouvoir d'achat.

L'occasion, estime l'OSRA, d'exprimer son mécontentement devant le manque de considération des responsables vis-à-vis des retraités qui ont consacré toute leur vie au développement du pays, dénonçant ce qu'elle qualifie d'« injustice », qui porte atteinte à tous les pensionnés de la CNR.

Contacté par *le Jeune Indépendant*, le représentant de l'OSRA au niveau de la wilaya d'Alger, Chayeb Madani, a affirmé que les retraités ont participé au rassemblement en guise de solidarité avec les différents syndicats autonomes de la fonction publique.

C'est l'occasion aussi, dit-il, d'exprimer leur colère vis-à-vis de la situation sociale des retraités en particulier et d'exiger

principalement la reconnaissance de l'OSRA en tant que syndicat à part entière. « Nous avons déposé un dossier en bonne et due forme et nous avons eu un refus comme réponse », regrette-t-il. Il explique que « le ministère a motivé son refus par la loi 90-14 régissant les modalités d'exercice du droit syndical qui stipule, dans son article 2, que seuls les employeurs et les travailleurs sont susceptibles de créer un syndicat. Ce qui est en contradiction avec la Constitution, loi fondamentale qui garantit le droit syndical à tous les citoyens ».

Le représentant de l'OSRA s'est, par ailleurs, félicité de la réussite du rassemblement des syndicats et de la participation spontanée des retraités pour exprimer leur solidarité avec les travailleurs de la fonction publique.

Dans un communiqué rendu public, l'OSRA a rappelé, à l'occasion du 1er mai, son droit d'obtenir un agrément officialisant son activité, tout en réitérant sa revendication en faveur de la rectification des augmentations relatives aux pensions à plus de 50 000 DA. « Nous renforçons nos actions militantes pour garantir que tous les droits et libertés du travail ainsi que les conventions soient mises en œuvre dans la pratique au lieu de rester des mots vides de sens », précise le même document.

L'OSRA exprime son regret de voir que toutes les lettres adressées au président de la République, au médiateur de la République, au ministre du Travail et même au directeur de la CNR soient restées jusqu'à ce jour sans suite.

Il convient de souligner que l'OSRA ne cesse de se battre sur trois dossiers chauds de l'heure, à savoir sur le sujet des 400 000 retraités privés d'augmentation de janvier 2023, de son récépissé d'enregistrement ainsi que sur les deux lois relatives aux modalités d'exercice syndical, au règlement des conflits du travail et au droit de grève que l'organisation rejette.

Ainsi, l'organisation syndicale affirme sa détermination à continuer à lutter pour son récépissé d'enregistrement, rappelant que des lettres ont été adressées au président de la République dans ce sens, notamment pour dénoncer ce qu'elle qualifie de « scandale » concernant les déclarations du directeur général de la CNR et du ministre du Travail qui, « dans leur déclaration à la

presse, ont ouvertement dit que ces augmentations ne concernent pas les pensions de plus de 50 000 DA », indique l'OSRA.

L'OSRA exige la révision des augmentations des pensions de retraite appliquées en janvier 2023 et qui ont privé 400 000 retraités de celles-ci sans raisons acceptables, le rehaussement des taux de revalorisation des pensions de retraite en fonction de l'inflation qui est supérieure à 15 %, l'abolition de l'IRG pour les pensions de retraite, l'unification de toutes les caisses de retraite et la révision du SNMG à 60 000 DA.

Les retraités revendiquent également le paiement des pensions sur la base de la meilleure année de travail et à 100 % du salaire, l'indexation des pensions de retraite aux salaires à l'image des pensionnés du Fonds spécial de retraite (FSR) et la revalorisation du taux de la pension de retraite de la CNR à 100 % au lieu de 80 %, à l'image des pensionnés du FSR.

L'OSRA exige une revalorisation automatique des pensions annuelles sur la base de l'inflation réelle qui inclut tous les éléments pour une vie digne et n'affaiblit pas le pouvoir d'achat du retraité et du pensionné.

Pour permettre aux retraités de vivre dignement, l'OSRA estime que les retraités doivent bénéficier de la gratuité des vaccins, de tous les médicaments et thérapies modernes existantes. Elle exige également la construction de foyers pour personnes âgées, de maisons de retraite, d'établissements pour personnes lourdement handicapées, pour malades mentaux, exclusivement publics et gratuits, dotés d'un personnel et d'équipements adéquats.

Enfin, l'OSRA tient, à l'occasion de la Journée internationale des travailleurs 2023, à transmettre ses salutations chaleureuses, militantes et de classe à tous les travailleurs et retraités en lutte et à tous les syndicats militants qui mènent inlassablement et avec détermination la lutte quotidienne pour la dignité et pour la satisfaction des revendications des retraités et travailleurs. Elle appelle les retraités à rester mobilisés et vigilants autour de leur organisation pour arracher tous leurs droits.